

Mon numéro :

Mon nom ou celui de mon ayant droit :

M.

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :

<https://assure.ameli.fr>

3646

Service gratuit
+ prix appel

CPAM D'ILLE ET VILAINE

35024 RENNES CEDEX 9

0021788524 781025 170

DT MD NAT/11/031-AN 31.07.20 13 VITROLLES PIC

mon
parcours
d'assuré



Le 10/07/2020

**M'T
dents**

> M'T DENTS : UN RENDEZ-VOUS DE PRÉVENTION DENTAIRE ET DES SOINS OFFERTS POUR MON ENFANT

Cher Monsieur,

15 ans, l'âge où les dents définitives terminent leur croissance. Elles ont besoin d'être protégées des caries et du tartre, qui peuvent s'accompagner d'une mauvaise haleine. Il est donc important de consulter son chirurgien-dentiste sans attendre d'avoir mal.

L'Assurance Maladie invite votre enfant à un rendez-vous de prévention M'T dents.

Pour bénéficier de ce rendez-vous et des soins dentaires prise en charge à 100%, c'est très simple :

- **Prenez rendez-vous sans attendre chez votre chirurgien-dentiste habituel.**
- **Présentez-lui l'imprimé de prise en charge joint à ce courrier ainsi que votre carte Vitale à jour.**

Vous saurez ainsi si les dents de votre enfant ont besoin d'être soignées et vous bénéficierez de conseils personnalisés.

Votre enfant sera à nouveau invité à un rendez-vous M'T dents à l'âge de 18 ans puis tous les 3 ans jusqu'à ses 24 ans.

Ces rendez-vous sont complémentaires des visites habituelles chez le chirurgien-dentiste.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



**Vous recherchez un
chirurgien-dentiste
près de chez vous ?**

Consulter l'annuaire
santé d'ameli.fr et
trouvez rapidement le
chirurgien-dentiste qui
vous convient.

Egalement disponible sur
l'appli d'ameli.



M'T dents : mes soins dentaires sans avance de frais !

Pour une bonne prise en charge, je réalise mes soins dentaires dans les 9 mois qui suivent le rendez-vous M'T dents avec mon chirurgien-dentiste. Seuls les soins liés au mauvais positionnement des dents (orthodontie) ou aux prothèses ne sont pas pris en charge.



→ Votre imprimé de prise en charge et cette invitation sont à présenter au chirurgien-dentiste de votre choix.

→ Cet examen bucco-dentaire fait partie du suivi médical de l'enfant et sera mentionné dans son carnet de santé.